

Communiqué de presse

FEVRIER 2026

Les agriculteurs et les élus, acteurs majeurs de la lutte contre les inondations et les impacts du dérèglement climatique, des sources de la Seine jusqu'à Paris

Le monde agricole est fortement touché par les effets du dérèglement climatique. Inondations, ruissellements, disponibilité de la ressource en eau... des sources de la Seine jusqu'à la région francilienne, les problématiques sont nombreuses. Aux côtés et en collaboration avec Seine Grands Lacs, la Métropole du Grand Paris, l'Etat, l'agence de l'eau Seine Normandie et les collectivités locales du bassin de la Seine, les agriculteurs peuvent agir aujourd'hui concrètement pour lutter contre ces phénomènes, protéger les territoires et rendre ces derniers plus résilients, dans une logique de réciprocité de la solidarité territoriale. A l'occasion du Salon international de l'agriculture 2026, où Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris font stand commun, les deux institutions ont fait la lumière sur les actions jumelées mises en place pour les accompagner et les aider à préserver leur activité.

Création, restauration et préservation de zones d'expansion des crues : un contrat de confiance indispensable entre les collectivités et les agriculteurs au service de la lutte contre les inondations

350, c'est le nombre de projets de zones d'expansion des crues (ZEC) identifiées au 31 décembre 2025 sur l'ensemble du bassin et suivies par Seine Grands Lacs. Soit 50 fois plus qu'en 2021. Concrètement, les ZEC représentent aujourd'hui plus de 110 millions d'euros de travaux sur le bassin, pour un potentiel de stockage cumulé de près de 12 millions de m³.

Cette dynamique collective sans précédent, impulsée par Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris, avec le soutien de l'agence de l'eau Seine Normandie, ne pourrait exister sans **le travail collectif mené avec l'ensemble des parties prenantes du bassin**. Aussi, les ZEC reposent sur **un mécanisme exemplaire de réciprocité de la solidarité territoriale - amont-aval et aval-amont - qui fait référence. Seine Grands Lacs pilote le programme à l'échelle du bassin versant**, en apportant un soutien technique et financier : identification des potentielles zones d'expansion des crues, accompagnement technique des maîtres d'ouvrage, animation des dialogues territoriaux avec les parties prenantes... **Les collectivités ayant la compétence de lutte contre les inondations au local portent et assurent la maîtrise d'ouvrage** des projets sur leur territoire respectif. **L'agence de l'eau Seine Normandie finance à 80%** les travaux des projets qui lui sont présentés, **tout comme la Métropole du Grand Paris** qui contribue au financement de certains projets grâce au produit de la taxe GEMAPI prélevé sur son territoire.

Mais ces projets ne pourraient voir le jour sans le travail réalisé avec les chambres d'agriculture et les agriculteurs pour favoriser l'implantation de zones d'expansion des crues sur leurs parcelles afin de protéger les territoires en aval. En effet, la majorité des projets de zones d'expansion des crues du bassin se situent en zone agricole. Le contrat de confiance instauré est simple : accompagner techniquement et économiquement les agriculteurs qui acceptent des projets conduisant à inonder naturellement de nouveau ou à sur-inonder leurs parcelles pour protéger les villages et villes situés en aval. L'accompagnement financier est assuré par **le produit de la taxe GEMAPI levée par la Métropole du Grand Paris**. C'est ainsi que des conventions ont d'ores et déjà été signées avec les chambres d'agriculture d'Île-de-France, de la Marne et de l'Aube en 2025. De nouvelles conventions l'ont été avec les chambres du Loiret et de l'Yonne à l'occasion du récent Salon international de l'agriculture.

Un autre exemple concret de ce contrat de confiance est le partenariat qui lie Seine Grands Lacs, la Métropole du Grand Paris et l'association Eau et agriculture durable du Châtillonnais (EADC) depuis plusieurs années. Ainsi, le 11 décembre dernier, Patrick Ollier, Président de Seine Grands Lacs et de la Métropole du Grand Paris, a remis symboliquement un



chèque de 10M € à Vincent Lavier, Président de l'association Eau et agriculture durable du Châtillonnais (EADC) et Président de la Chambre d'agriculture de région Bourgogne-Franche-Comté. Cette somme va permettre de payer, sur 10 ans, des paiements pour services environnementaux aux premiers agriculteurs qui, par leurs changements de pratiques, contribuent à préserver ou à restaurer les zones d'expansion des crues du territoire. Un partenariat renouvelé à l'occasion du Salon de l'agriculture. A ce jour, cette démarche a déjà permis d'accompagner **55 exploitations agricoles**, pour un montant de **2,2 millions d'euros versés**, et de mobiliser plus de **1 100 hectares** de surfaces agricoles dans le Châtillonnais. Trois nouvelles promotions doivent encore être engagées.

« Avec la Métropole du Grand Paris et Seine Grands Lacs, nous posons les bases d'une solidarité territoriale réciproque : une solidarité de l'aval vers l'amont, qui vient compléter celle de l'amont vers l'aval déjà existante. Chaque m³ gagné contre les inondations compte. Ce qui est fait avec les agriculteurs sur le bassin est exemplaire. Cette relation de confiance entre les élus, l'État et les agriculteurs pour lutter contre les inondations, c'est le principe de coopération que portent la Métropole du Grand Paris et Seine Grands Lacs », déclare Patrick Ollier.

Lutte contre le ruissellement agricole : une initiative d'ampleur inédite en Haute-Marne

Le travail en commun avec le monde agricole concerne également un autre phénomène majeur : les inondations par ruissellement et érosion. Pertes de récoltes, dégradation des sols, dommages aux infrastructures et aux élevages... autant de conséquences dommageables pour les agriculteurs liées à ce type d'inondations très fréquentes sur le bassin et qui peuvent avoir également de lourdes conséquences pour les habitations. C'est ainsi que suite aux épisodes orageux de juillet 2021 et de juin-juillet 2024 survenus en Haute-Marne, Seine Grands Lacs, le conseil départemental de Haute-Marne, la chambre d'agriculture de Haute-Marne, le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents et les services de l'Etat ont créé une Cellule technique « ruissellement ». L'objectif de cette cellule est d'engager des études et des travaux pour réduire l'ampleur de ces phénomènes et la vulnérabilité des territoires à ceux-ci : sensibilisation des agriculteurs sur les pratiques culturales, apport de solutions techniques limitant l'érosion et le ruissellement... Une initiative d'ampleur inédite qui est concrétisée à l'occasion du Salon.

Vulnérabilité et disponibilité de la ressource en eau : des partenariats avec le monde agricole pour améliorer la résilience des territoires

Enfin, si les inondations sont un enjeu majeur pour la profession agricole, la vulnérabilité et la disponibilité de la ressource en eau le sont également. Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris soutiennent ainsi les initiatives locales visant à préserver cette ressource. A l'occasion du Salon de l'agriculture, les deux établissements ont notamment conclu un partenariat financier avec l'association AQU'Bré. Cette association a pour objet la connaissance et le suivi de l'état de la nappe souterraine du Champigny (située principalement en Seine-et-Marne) et de ses usages, le développement et la promotion d'actions de prévention de la pollution et l'utilisation raisonnée de ses eaux, dans une perspective de gestion patrimoniale. **Si le sujet de l'alimentation en eau potable est une problématique majeure de l'association, celle-ci développe également le concept de retenues d'eau de drainage multifonctionnelles, qui pourraient permettre de lutter contre le ruissellement, de lutter contre le manque d'eau ou encore de dépolluer les eaux.**

Contacts Presse :

- Seine Grands Lacs : Pauline Maurel – 06 12 01 32 26 – communication@seinegrandslacs.fr
- Métropole du Grand Paris : Inès Mouloudj – 06 02 72 14 04 – presse@metropolegrandparis.fr